



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

UNEP/BUR/37/3/Add.1  
31 juillet 1990

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE .

Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection de la mer  
Méditerranée contre la pollution et aux  
Protocoles y relatifs

Rome, 6-7 septembre 1990

Rapport du Coordonnateur sur l'état  
d'avancement des activités

(Questions concernant le personnel)

Questions concernant le personnel

1. L'oeuvre accomplie par le secrétariat dépend entièrement de la valeur et du dévouement de son personnel et les Parties contractantes ont constaté, depuis bien des années, le rendement soutenu et croissant de l'Unité de coordination.
2. Avec un nombre de cadres demeurant inchangé, le personnel a dû faire face aux responsabilités supplémentaires résultant de l'extension progressive du programme avec l'aide d'un léger accroissement du personnel d'appui et grâce à des moyens informatiques renforcés.
3. Par comparaison avec le passé, il y a davantage de programmes nationaux de surveillance continue à développer et à desservir, le nombre des Centres d'activités régionales est passé de trois à quatre, et le programme couvre une gamme élargie d'activités. Le recentrage du Plan d'action et les défis que constituent les quatre programmes approuvés de gestion des zones côtières ainsi que ceux actuellement en cours d'élaboration entraînent des exigences supplémentaires pour deux postes en particulier: celui de spécialiste hors classe en sciences de la mer (présentement à la classe P-5) et celui d'administrateur de programme (économiste, présentement à la classe P-4).
4. Le rendement des cadres occupant ces deux postes s'est toujours avéré d'une grande efficacité et les Parties contractantes ont pu s'en rendre fort bien compte en raison de la nature même des responsabilités qu'ils assumaient. Chacun, dans le domaine de sa compétence, a apporté à l'Unité une expérience vaste et précieuse acquise dans des services publics et/ou scientifiques.
5. Etant donné la nature du financement du projet par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, leur promotion - afin de refléter à la fois l'accroissement de leurs nouvelles responsabilités et leurs antécédents de service - nécessite l'approbation préalable des classes supérieures pour ces postes, à savoir l'accession respective à D-1 et à P-5.
6. Les incidences financières se traduisent par des coûts supplémentaires de personnel de 3.007 et 2.124 dollars E.U. par an, respectivement. Ces faibles augmentations s'expliquent par l'ancienneté de classe des deux fonctionnaires. Ces frais supplémentaires peuvent être couverts par les économies prévues sur le programme pour 1990 et 1991.
7. Le Bureau est invité à examiner et à approuver cette demande qui rencontre l'assentiment du Siège du PNUE.